



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : POITIERS

Établissement : Université de la Rochelle

Demande n° S3LP120002248

Dénomination nationale : Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Informatique répartie et mobile

Présentation de la spécialité

L'objectif de la formation est d'asseoir une culture informatique de base en système, base de données pour le réseaux et développement d'applications, puis d'apporter des connaissances et compétences dans un secteur en forte croissance, à savoir celui du développement d'applications mobiles et de l'interopérabilité avec des solutions intégrées. Les emplois visés sont : intégrateur d'applications, développeur web ou sur appareils mobiles, administrateur de bases de données et de réseaux mobiles.

Cette licence professionnelle, ouverte depuis 2005 en formation initiale, est portée par le département Informatique de l'IUT de la Rochelle, auquel s'associe le département « Réseaux et télécom » (R&T). Dans l'offre de formation « Informatique » de l'Université de la Rochelle, elle s'articule aux côtés de DUT (« Informatique », « R&T »), d'une licence, de masters « Informatique » et d'une autre licence professionnelle (« Création multimédia »). D'autres spécialités sont présentes sur le même créneau à Poitiers et à Châtelleraut.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits		17
Taux de réussite		96 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2		0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)		96 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels		25 %
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes à 6 mois	75 % - 100 %
	Enquêtes nationales (promotion 2005)	81 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La spécialité répond à une demande de plus en plus affirmée dans les métiers d'intégration et de mobilité d'applications au niveau national, et constitue une complémentarité dans l'offre de formation régionale par rapport à l'existant. Elle sait s'adapter aux besoins informatiques car, initialement orientée administration réseaux et bases de données, elle évolue vers l'intégration web et la mobilité.

Le taux de pression, voisin de quatre, a permis d'augmenter les effectifs en 2008 pour atteindre vingt étudiants. Ces derniers sont recrutés parmi le public BTS et DUT. Il est toujours regrettable qu'aucun étudiant de 2^{ème} année de licences (L2) ne fasse partie des promotions de cette spécialité, malgré la mise en place d'une passerelle avec le parcours Licence « Informatique », comme recommandé lors de la précédente évaluation.



L'insertion professionnelle semble très satisfaisante, avec un taux oscillant entre 75 % et 100 %, et une durée moyenne de recherche d'emploi comprise entre deux et trois mois. Une légère tendance à l'augmentation des poursuites d'études se dessine ces dernières années ; il faudra veiller à ce qu'elle ne se poursuive pas. Cependant, des imprécisions ou incohérences sèment le trouble : le retour des enquêtes est parfois trop faible pour confirmer ces chiffres, et les tableaux du rapport d'évaluation ne donnent pas la totalité des postes occupés. Le suivi de l'insertion doit être plus rigoureux.

Les professionnels participent aux réunions pédagogiques, à l'encadrement des projets tuteurés et des stages, et aux enseignements à hauteur de 25 % du volume horaire global. Le nombre de « vrais » professionnels dans les cours n'est que de cinq, nombre insuffisant pour contribuer à une bonne professionnalisation de la formation. Les professionnels devraient être sollicités à l'avenir pour le conseil de perfectionnement et l'accueil d'apprentis. La composition prévue de ce conseil est très pertinente, à savoir des représentants de syndicats patronaux de la fédération SYNTEC ainsi que de grandes entreprises et collectivités locales. Il faudra s'assurer de la mise en place de ce conseil.

Enfin, il faut noter le non respect de l'arrêté régissant les licences professionnelles : le rapport de un à trois, dans les coefficients affectés entre les unités d'enseignements n'est pas appliqué, suite à un fort poids du stage. La répartition des coefficients doit être revue. L'auto-évaluation a été réalisée de façon sérieuse au niveau des équipes pédagogiques et de la commission des formations, sous mandat du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Mais les paragraphes relatifs au « Partenariat professionnel » et au « Bilan de fonctionnement » sont trop flatteurs par rapport à la réalité.

- Points forts :
 - La mise en place d'une passerelle avec le parcours Licence « Informatique ».
 - L'ouverture à l'apprentissage à partir de 2011.
 - Le fort taux de réussite.

- Points faibles :
 - Le conseil de perfectionnement n'existe pas.
 - Pas d'inscrits issus de L2.
 - Un dossier incomplet sur l'insertion professionnelle.
 - Des poursuites d'études en augmentation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Cette spécialité devrait s'ouvrir sur l'extérieur :

- Il serait tout d'abord nécessaire d'impliquer plus de professionnels tout en gardant une diversité des entreprises, afin d'asseoir la proximité entre la formation et les entreprises du domaine de la spécialité dispensée. Ces derniers pourront participer au conseil de perfectionnement, véritable outil de régulation, qui doit absolument se mettre en place.
- La licence devrait accueillir davantage d'étudiants issus de L2, en impliquant des enseignants d'autres composantes et en rendant effective la passerelle avec le parcours « Licence ».

Le dossier souffre d'un manque de données, tout particulièrement sur les retours d'enquête. Il est vivement recommandé de mettre en place un véritable suivi de l'insertion professionnelle immédiate.

L'ouverture à l'apprentissage est un excellent moyen de professionnaliser la formation et d'inhiber les poursuites d'études. Il est vivement conseillé de finaliser ce projet.